

APPEL A PROJETS DU CONTRAT DE VILLE 2024

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à assurer l'égalité entre les territoires et à améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers.

SECOND VOLET

Date limite de dépôt des dossiers : 24 août 2024



Le cadre général

L'État, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, la ville de Brive et les partenaires du contrat de ville renouvellent pour 2024 leur appel à projets pour soutenir les initiatives en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

L'année 2023 constitue une année particulière, marquée par une réflexion collective autour de la signature d'un nouveau contrat de ville, qui portera sur la période 2024-2030, incluant un bilan intermédiaire au bout de 3 ans, en 2027. Ce contexte particulier ne doit pas freiner ou retarder la mise en œuvre d'actions répondant aux besoins des habitants.

Ainsi, l'appel à projets est lancé en amont de la signature définitive du nouveau contrat de ville prévue premier trimestre 2024, et définit cinq axes d'intervention d'ores et déjà définis :

- L'inclusion par le travail et développement de l'activité économique
- La jeunesse et réussite éducative
- L'inclusion par les activités culturelles et sportives
- La proximité, lien social et intergénérationnel
- La promotion de la santé

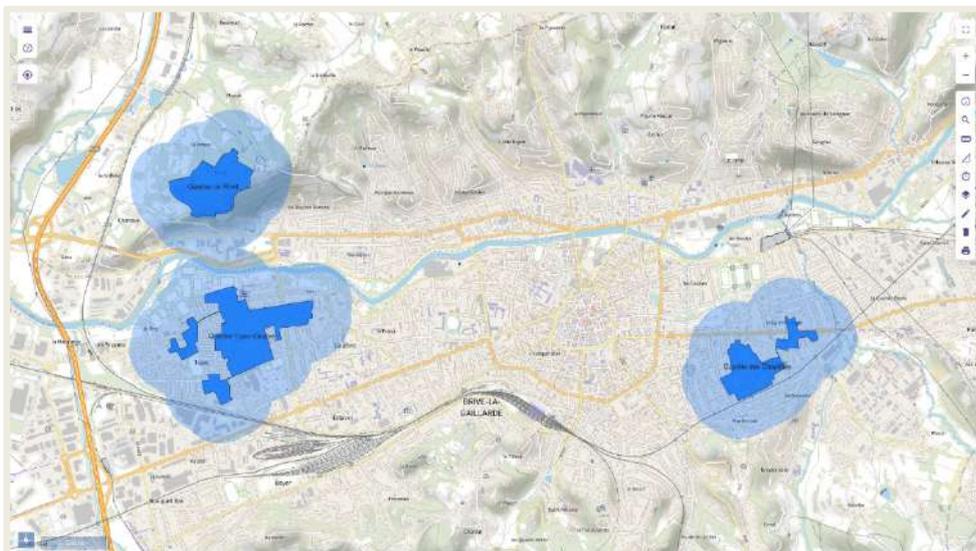
La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 prévoit de prioriser les financements des associations implantées localement, répondant aux enjeux identifiés par les habitants et permettant un véritable effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés.

Elle prévoit par ailleurs la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), en ciblant notamment les associations de proximité et les programmes de réussite éducative.

Dans cette perspective, des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets pourront faire l'objet de conventions pluriannuelles pour une durée indicative de 3 ans.

La Géographie Prioritaire

3 quartiers politiques de la Ville (QPV) ont été définis par la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014, tous situés sur la ville de Brive-La-Gaillarde, où vivent plus de 5 000 habitants connaissant des difficultés socio-économiques et des phénomènes de discriminations vécus et ressentis.



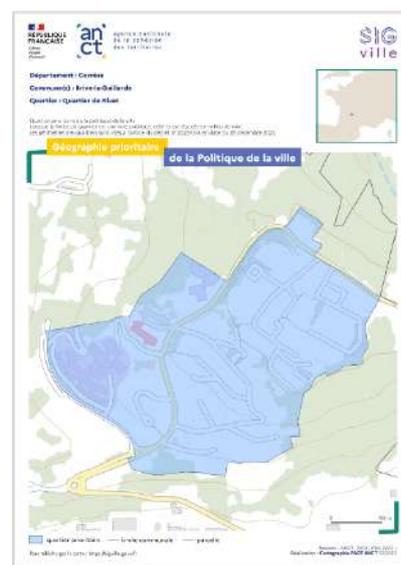
Les Chapélies, secteur est



Tujac-Gaubre, secteur ouest



Rivet, secteur nord-ouest



Les Orientations 2024

Chaque année, un appel à projet est lancé par l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, afin de soutenir les actions répondant aux **objectifs du Contrat de ville**, au bénéfice des habitantes et habitants des quartiers concernés :

- Assurer l'égalité entre les territoires
- Réduire les écarts de développement entre les QPV et l'unité urbaine
- Améliorer les conditions de vie des habitants

Ces actions s'inscrivent en **complément des politiques de droit commun** menées par les pouvoirs publics dans ces territoires.

Pour répondre à ces objectifs, le Contrat de ville s'articulera autour de **cinq axes d'intervention** : (ANNEXE 1)

1. L'inclusion par le travail et développement de l'activité économique
2. La jeunesse et réussite éducative
3. L'inclusion par les activités culturelles et sportives
4. La proximité, lien social et intergénérationnel
5. La promotion de la santé

Les actions répondant à cet appel à projet devront par ailleurs prendre en considération les **six enjeux transversaux** suivants : (ANNEXE 1)

- Valeurs de la République et Laïcité
- Accès aux droits et émancipation des habitants
- Renforcement des solidarités et du bien vivre ensemble
- Egalités des chances et lutte contre les discriminations
- Sécurité, tranquillité publique et prévention de la délinquance
- Transition écologique.

Conditions d'éligibilité

📁 Les porteurs de projet :

Rappel de la nature des structures pouvant répondre :

- Personnes morales de droit privé à but non lucratif (association, syndicat, mutuelle, fondation ...), quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.
- Personnes morales de droit public : collectivités territoriales (commune, conseil régional, conseil départemental), établissements et autres organismes publics (EPA, EPL, EPIC, GIP).

📁 Les projets :

Pour être éligibles, les projets doivent :

- Porter sur des **actions spécifiques** et répondre aux axes d'intervention et aux enjeux transversaux identifiés dans le présent appel à projets.
- Concerner les habitants d'un ou plusieurs quartiers prioritaires. Pour savoir si une adresse est située dans le périmètre des quartiers prioritaires, vous pouvez consulter le site suivant : **sig.ville.gouv.fr** (rubrique « Adresse des quartiers »).
Il est toutefois possible que des habitants « *hors quartiers prioritaires* » soient concernés, notamment lorsqu'une mixité des publics est recherchée, mais ils doivent demeurer une minorité au regard des habitants en QPV.
- Se dérouler hors temps scolaire.
- Apporter une plus-value au droit commun auquel le contrat de ville ne peut se substituer. La recherche du droit commun doit être une priorité pour toute action déposée.
- Dans tous les cas, les crédits du contrat de ville ne pourront excéder 80% du financement d'une action.

- Chercher à :
 - Développer une synergie avec d'autres acteurs (collectivités, associations, entreprises, institutions)
 - Mettre en lien ses activités avec les évènements/activités/dispositifs existants sur le territoire CABB et/ou départemental (évènements culturels et touristiques notamment (Foire du Livre, Festivals, programmations culturelles...))
 - Améliorer le niveau de satisfaction, engagement et appropriation des actions par les publics/habitants

📌 Critères d'évaluation des actions

L'évaluation ne se résume pas à la question du contrôle mais à la recherche de l'utilité sociale des actions mises en œuvre.

Des critères d'évaluation et indicateurs de résultats sont proposés dans le tableau annexé afin d'aider les porteurs de projets à définir les critères d'évaluation de leur action et ainsi pouvoir valoriser l'impact des actions mises en œuvre sur le territoire.

Au-delà de ces critères et indicateurs, les projets déposés devront indiquer en quoi ils répondent aux enjeux transversaux définis page 4

Un regard attentif sera porté à la définition de l'ensemble de ces critères afin de pouvoir évaluer l'utilité sociale de la Politique de la Ville sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Modalité de dépôt du dossier

Tout dossier de candidature doit être saisi en ligne sur la plateforme DAUPHIN : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>.

L'attention des porteurs est appelée sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes ci-dessous :

1. Pour une 1ère demande

Le porteur doit se connecter sur la plateforme DAUPHIN pour créer son compte personnel. Il choisit son identifiant et son mot de passe. Vous pouvez accéder au Portail DAUPHIN via le lien hypertexte suivant : [Espace Usagers \(anct.gouv.fr\)](https://usager-dauphin.cget.gouv.fr)

Pour vous aidez dans vos démarches vous pouvez ouvrir les liens Hypertexte ou les QR Code ci après pour accéder au guide pas à pas :

- « comment se connecter ? » Guide DAUPHIN
[Présentation PPT ANCT \(agence-cohesion-territoires.gouv.fr\)](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr)



- « Comment déposer une demande de subvention ? » Guide DAUPHIN
[Présentation PPT ANCT \(agence-cohesion-territoires.gouv.fr\)](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr)



2. Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel doit être complété avec la plus grande attention car **la sélection des financeurs conditionne l'acheminement** de votre demande vers le service instructeur. Aussi, le porteur devra sélectionner dans le budget prévisionnel, **compte 74 – SUBVENTIONS EXPLOITATION 19 ETAT-POLITIQUE-VILLE**

Il devra préciser les montants des subventions attendus de chaque financeur, en recherchant un équilibre entre les cofinancements.

Concernant les cofinancements des actions présentées au titre du Contrat de Ville, les demandes de financement de droit commun sont à formuler directement auprès des organismes concernés. En effet, même si le Contrat de Ville est un dispositif de concertation et peut conseiller une orientation, il n'a pas vocation à se substituer aux instances décisionnaires des partenaires, ni aux relations préexistantes entre les acteurs.

Tous les budgets présentés doivent être sincères, réalistes et équilibrés en charges et produits.

La demande de subvention ne pourra excéder 80% du budget total de l'action. Les dons en nature ainsi que le travail des bénévoles doivent être valorisés dans le budget prévisionnel des actions.

Toute demande de **subvention inférieure à 1 000 €** ne sera étudiée qu'exceptionnellement.

3. Renouvellement et bilan d'action :

Pour le renouvellement d'action sur l'année 2024, l'attribution et le versement de la subvention sont **conditionnés par la remise de la fiche bilan intermédiaire de l'action** (ANNEXE 2) qui sera adressée par mail à l'adresse suivante : marie.puget@agglodebrive.fr.

En cas de non réalisation de cette formalité, le nouveau dossier ne pourra pas être instruit.

Un bilan devra être déposé sur le portail DAUPHIN et mentionner les critères de réalisation / indicateurs de résultats.



En cas de difficultés, un accompagnement au dépôt sur ce portail sera assuré par le service Politique de la Ville au 05.19.59.14.12

Modalité d'instruction du dossier

⇒ Le dépôt d'un dossier ne vaut pas acceptation

Les dossiers seront étudiés lors de séances de présentation des actions, instances d'audition et de dialogue avec les porteurs de projet / opérateurs ayant répondu à l'appel à projets Contrat de Ville. L'opérateur est invité à présenter son action envisagée devant l'Equipe projet qui pourra associer à cette présentation les professionnels des services compétents et concernés par les thématiques abordées et des représentants des habitants. Ces réunions ont lieu après clôture de l'appel à projets.

Si le porteur de projet a déjà fait l'objet d'un soutien financier au titre du Contrat de Ville 2023, il devra présenter, lors de rencontre, un compte rendu du projet soutenu.

Après consultation du Comité Technique qui veillera à la mobilisation du droit commun et examinera les demandes, l'équipe projet proposera le projet au Comité Stratégique et Décisionnel qui est la seule instance apte à valider le soutien d'une action et définir ainsi la programmation 2024 du Contrat de Ville.

Les porteurs seront alors informés par courrier de la suite réservée à leur demande.

Chaque action fera l'objet d'un **suivi**. L'équipe projet sollicitera les porteurs de projets pour échanger sur le bon déroulement et/ou les difficultés de mise en œuvre de l'action et vérifier l'usage des subventions octroyées.

Chaque porteur s'engage, auprès de l'équipe Politique de la Ville :

- à **communiquer** sur la réalisation de son projet, grâce à un calendrier de mise en œuvre des différentes étapes de l'action (ateliers, sorties, rencontres partenaires, bilan....)
- à **informer** de toutes difficultés ou modifications lors de la réalisation des projets.
- à **déposer une évaluation qualitative et quantitative de l'action** menée **avant le 30 juin 2025** sur le portail Dauphin.
- à **participer à un entretien de bilan à l'issue du projet.**

Echéancier de la programmation

Dossiers déposés jusqu'au 24/08/2024	Séances de présentation des actions par les porteurs de projet du 26/08/2024 au 15/09/2024	Décision lors du Comité stratégique et décisionnel de Octobre 2024
--	--	---

Obligation de Publicité

Les financements accordés devront être portés obligatoirement à la connaissance des bénéficiaires et du grand public.

Ainsi, vous devrez veiller à ce que tous vos documents de promotion et de communication (affiches, flyers, programme, site internet...) portent les logotypes de l'ANCT et de l'Agglo de Brive.



Ils sont téléchargeables sur le site de l'Agglo de Brive www.agglodebrive.fr et sur le site www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr

Contacts

Marie PUGET, Chargée d'études Politique de la Ville - 05.19.59.14.42

Emilie ROBERT, Cheffe de service Cohésion Sociale - 05.55.74.93.01

Christophe BECHADE, Délégué du Préfet pour la Politique de la Ville - 06.74.34.43.86

ANNEXE 1 : AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CRITERES DE REALISATION / INDICATEURS DE RESULTATS	DISPOSITIFS MOBILISABLES
L'inclusion par le travail et le développement de l'activité économique	Contribuer à l'accès à l'emploi des habitants et promouvoir les nouveaux métiers	Faire découvrir et orienter les habitants vers les métiers, les formations et l'offre existante sur le territoire, notamment dans les métiers en tension	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des personnes orientées • Taux d'orientations abouties et qualité des orientations • Taux d'orientation non abouties et identification des raisons 	<ul style="list-style-type: none"> • PAQTE/Les entreprises s'engagent • Plan Entrepreneuriat Quartier 2030 • Dispositif d'aide à l'installation CABB spécifique QPV • Règlement Intervention Economique CABB • Plan vélo • Aides à l'obtention du permis de conduire
		Renforcer les liens et créer des espaces de coopération entre les entreprises et les quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques et qualité des coopérations créées 	
		Développer des nouveaux dispositifs pour permettre aux habitants un retour progressif vers l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de retour à l'emploi-crédation d'entreprises • Taux de réussites grâce aux dispositifs / sorties positives des dispositifs RSA, structures de l'Insertion par l'Activité Economique... 	
		Sensibiliser aux métiers générés par la transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre, typologie et qualité d'emplois induits 	
	Lever les principaux freins à l'emploi des habitants des QPV	Soutenir la mise en œuvre d'ateliers d'apprentissage de la langue française	<ul style="list-style-type: none"> • Taux et évolution de l'obtention des diplômes/certifications FLE • Taux de retour à l'emploi obtenu grâce au FLE 	
		Contribuer à lever les freins à l'emploi liés à la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'orientations sur les structures proposant des achats ou location de vélos, • Qualité des partenariats avec d'autres acteurs de la mobilité • Taux de retour à l'emploi 	
		Développer de nouveaux modes de garde d'enfants adaptés notamment au bénéfice des familles monoparentales pour faciliter l'accès à l'emploi (horaires décalés, possibilité d'accueil temporaire...)	<ul style="list-style-type: none"> • Typologie et qualité des nouveaux services créés • Taux d'inscription des personnes prises en charge dans un dispositif d'insertion sociale et professionnelle ou de formation • Taux de retour à l'emploi 	
	Soutenir le maintien et la création d'activités économiques par et pour les habitants des quartiers et promouvoir les nouveaux modes d'entrepreneuriat	Aller vers les habitants pour promouvoir l'accompagnement à la création d'activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Typologie et évolution des initiatives de projets d'intérêt local 	
		Valoriser et soutenir les initiatives des habitants des QPV		
		Encourager l'entrepreneuriat social et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et qualité de structures ESS créées 	

ANNEXE 1 : AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CRITERES DE REALISATION / INDICATEURS DE RESULTATS	DISPOSITIFS MOBILISABLES
Jeunesse et Réussite Éducative	Favoriser la réussite éducative	Soutenir les dispositifs d'accompagnement à la scolarité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants/familles concernées • Nombre et évolution des inscriptions sur des dispositifs • Améliorations observées sur les parcours scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> • CLAS • PRE • REAPP (CAF) • Colos apprenantes • Cité Educative
		Ouvrir le champ des possibles des jeunes des quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité d'actions et qualité • Appropriation des actions par les familles / enfants 	
		Promouvoir "l'apprentissage autrement"		
		Créer des sas de socialisation des 0/3 ans avant l'entrée à l'école	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et évolution d'enfants/familles impliqués • Qualification de l'amélioration des conditions d'entrée à l'école maternelle 	
	Soutenir la parentalité	Impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des résultats scolaires • Amélioration de la réalisation des devoirs maison • Amélioration de l'alliance éducative parents/établissements scolaires • Diminution du taux d'absentéisme scolaire 	
		Accompagner les parents dans leur rôle éducatif		
		Valoriser les compétences et les capacités à agir des parents	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des relations parents/enfants • Amélioration des prises en charges santé/éducation 	
	Renforcer la diversité et l'accessibilité des activités pour la jeunesse au sein de chaque quartier	Contribuer à mobiliser et impliquer les jeunes autour de projets structurants	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et qualité des projets mis en place • Nombre et typologies (âge, genre...) de jeunes ayant participé aux actions 	
		Proposer des sorties ou séjours permettant aux enfants de découvrir des environnements différents	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des projets éducatifs et pédagogiques mis en œuvre 	
	Sensibiliser aux valeurs de la République et à l'engagement citoyen	Orienter les jeunes vers le Service National Universel	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres de SNU réalisés • Qualité des orientations observées • Part de jeunes réalisant une mission d'intérêt général à la suite des actions 	
		Encourager des actions de découverte des institutions de la République locales, régionales, nationales		
		Mettre en œuvre des actions favorisant l'expression citoyenne et la formation des acteurs aux valeurs de la République et de la laïcité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et qualité de temps d'échanges et de discussion • Multiplicité d'espaces d'apprentissage et de construction de projets favorisant l'expression, l'écoute, l'action. • Nombre de formations mises en œuvre et diversité des publics participants 	

ANNEXE 1 : AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Jeunesse et Réussite Éducative	Proposer des actions spécifiques pour prévenir les violences et tout acte délictueux	Organiser des actions de sensibilisation aux risques routiers et au partage de l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des comportements et prises en compte des consignes de sécurité 	
		Favoriser les temps d'échanges avec les services de police, pompiers, justice, délégué Cohésion Police Population	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et qualité d'échanges mis en place 	

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CRITERES DE REALISATION / INDICATEURS DE RESULTATS	DISPOSITIFS MOBILISABLES
Inclusion par les activités culturelles et sportives	Affirmer le sport comme une action à vocation d'inclusion sociale et territoriale	S'appuyer sur la pratique sportive pour repérer et valoriser des savoir-être et des savoir-faire transférables	<ul style="list-style-type: none"> Taux de personnes orientées vers les dispositifs d'emploi, qualification professionnelles, organismes de formation 	
		Utiliser le sport comme support pour diffuser des messages faisant la promotion de valeurs citoyennes	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre de personnes accédant à une formation arbitre 	
		Encourager les pratiques sportives féminines pour lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité femme-homme	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de femmes/filles dans les disciplines sportives à forte présence masculine Evolution des licences sportives féminines et masculines, tous âges Nombre et qualité des actions d'égalité déployées 	
		Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les activités sportives proposées.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes en situation de handicap participant 	
		Développer les actions sport-santé pour améliorer le bien-être des habitants des quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la santé des habitants des quartiers 	
		Proposer des activités sportives et culturelles permettant à tous de découvrir et s'approprier le territoire de la ville	<ul style="list-style-type: none"> Degré d'innovation des actions mises en œuvre Nombre d'actions mises en œuvre en dehors du quartier sur le territoire de l'Agglomération 	
		Développer la pratique d'activités culturelles et artistiques au sein des quartiers en s'appuyant sur les structures locales et en priorité sur les structures accompagnées par la DRAC	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'inscription au Pass culture Fréquentation des lieux conventionnés et des institutions culturelles 	C'est mon patrimoine Été culturel Passeur d'images

ANNEXE 1 : AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Inclusion par les activités culturelles et sportives	Faciliter l'accès à la culture et l'expression des droits culturels	Favoriser la médiation culturelle au sein des quartiers : lecture, cinéma, art, sciences...	<ul style="list-style-type: none"> Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle 	
		Aider à la découverte de l'offre culturelle de la ville auprès des habitants des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> Fréquentation des événements Nombre de structures associatives et d'artistes professionnels impliqués 	
		Faire des quartiers des lieux de programmation d'activités culturelles et artistiques ouvert à l'ensemble de la population Proposer un parcours complet incluant pratique artistique, fréquentation des œuvres et des artistes	<ul style="list-style-type: none"> Nombre, évolution et qualité des activités proposées Evolution de la fréquentation Typologie des publics (provenance) Evolution de la participation à la vie associative 	

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CRITERES DE REALISATION / INDICATEURS DE RESULTATS	DISPOSITIFS MOBILISABLES
Proximité, lien social et inter-générationnel	Mieux se connaître pour mieux se comprendre	Organiser des événements permettant les rencontres et les échanges au sein d'un espace public partagé	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du taux de participation aux activités sociales Evolution des relations avec les bailleurs, logeurs Evolution de la participation à la vie associative, à la vie citoyenne 	TFPB
		Informier et sensibiliser les habitants à la vie de quartier et de la cité pour permettre la mixité sociale		
		Soutenir les activités intergénérationnelles pour lutter contre l'isolement des seniors et favoriser la transmission de savoirs	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des signalements de personnes isolées Evolution des sentiments d'isolement Evolution du taux de participation aux activités mises en place 	
	Lutter contre les discriminations de toutes natures	Affirmer par des actions spécifiques de sensibilisation le principe d'égalité et de liberté de choix des individus	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et qualité des actions spécifiques 	
	Accès aux droits et aux services	Maintenir une offre de services de proximité au sein des QPV (services publics, commerces...)	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des services de proximité Niveau d'appropriation des nouveaux services par les habitants Diversité des services présents 	
		Favoriser l'accès aux démarches administratives et à l'information juridique	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du taux de fréquentation des ateliers de sensibilisation et des points dédiés aux démarches 	
Réduire la fracture numérique en accompagnant les habitants aux usages numériques		<ul style="list-style-type: none"> Développement de l'accès à l'information Taux de fréquentation des guichets publics Evolution des appuis personnalisés 		

ANNEXE 1 : AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

	Lutter contre la précarité énergétique et le logement indigne	Inciter les propriétaires à se raccorder au réseau de chaleur de la ville de Brive	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de raccordements réalisés (taux d'évolution) 	
	Mettre en place une stratégie de rafraîchissement urbain	Favoriser la plantation d'arbres et de végétaux au sein des quartiers prioritaires et l'utilisation de matériaux écoresponsables	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des dégradations des espaces publics • Evolution des interventions des services Espaces-verts de la Ville / ramassage de déchets 	
	Favoriser les mobilités	Informier sur dispositifs existants, faciliter leur usage	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'évolution des usagers des mobilités durables : vélo, bus ... 	

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CRITERES DE REALISATION / INDICATEURS DE RESULTATS	DISPOSITIFS MOBILISABLES
Promotion de la santé	Sensibiliser à l'éducation à la santé au sein des quartiers	Informier et sensibiliser aux enjeux du maintien en bonne santé des habitants et développer des actions spécifiques à destination des enfants, adolescents ainsi qu'aux personnes ne maîtrisant pas la langue française	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions soutenues par le contrat de ville dans le cadre du Contrat Local de Santé • Evolution de la fréquentation des forums • Taux et qualité des orientations réalisées par le référent santé • Evolution des inégalités face aux services de santé • Création d'un tiers lieu ressource santé • Nombre de formations proposées dans le champ des compétences psycho-sociales • Existence et diversité des actions menées en partenariat avec l'infirmière ASALEE 	Fond vert CRTE
		Prévenir tout type d'addictions (alcool, toxicomanie, jeux, présence devant les écrans...) grâce à des actions pluridisciplinaires (sanitaire, médicosocial, médiation)		
		Promouvoir l'activité physique comme un élément de santé et de bien être		
		Organiser des forums et ateliers santé sur les quartiers et soutenir les actions de dépistage de troubles ou de maladies		
	Soutenir l'accès aux droits et aux services pour tous	Créer un poste de référent santé sur les trois quartiers pour informer et accompagner la population		
		Maintenir et consolider une offre de parcours de soins pluridisciplinaires sur les quartiers et des lieux dédiés identifiés par les habitants		
Faciliter et inciter à la consommation de produits alimentaires frais, de qualité, de proximité et à prix modéré				

ANNEXE 1 : AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

	Améliorer le cadre de vie des habitants : santé – environnement	Former et sensibiliser les habitants aux éco gestes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et qualité des initiatives économes, collaboratives mise en place (zones d'échanges, zones de tri déchets, ...) • Amélioration des performances énergétique des logements 	
		Veiller à la salubrité des logements dans les QPV et soutenir les actions de diagnostics et de rénovation énergétiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des espaces collectifs / privés • Evolution des relations avec les bailleurs, logeurs • Evolution du taux de prises en charge des services de gestion des déchets (encombrants, ...) 	
		Renforcer le verdissement des espaces publics dans les quartiers en lien avec les actions portées dans le Plan Climat Air Energie Territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des dégradations des espaces publics • Evolution des interventions des services Espaces-verts de la Ville / ramassage de déchets 	
		Contribuer au déploiement et à la gestion des jardins collectifs au sein des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de gestion des jardins : prise en main de l'entretien des jardins et de leur mise en valeur 	

FICHE BILAN INTERMEDIAIRE

Informations générales

Intitulé de l'action
Nom de la structure et numéro SIRET
Nom, fonctions et coordonnées (courriel et téléphone) de la personne référente de l'action
Localisation de l'action (territoire de réalisation, <u>dont QPV concernés</u>)
Dates de début et de fin de l'action – préciser si l'action est terminée

Réalisation de l'action

Décrivez les actions qui ont effectivement été mises en œuvre à ce jour.
Le déroulement de l'action est-il conforme à ce qui avait été prévu ? Si non, apportez des éléments explicatifs. En termes de calendrier : En termes de conditions matérielles (lieux...) : En termes de manifestations prévues : Autres :
L'action a-t-elle été menée en partenariat avec d'autres acteurs ? Si oui, citez-les et décrivez le partenariat.
Décrivez le public touché par l'action (dont : nombre total de bénéficiaires, <u>nombre de bénéficiaires issus des QPV</u>, âge, répartition femmes - hommes). Le cas échéant, expliquez les écarts entre public visé et public réellement atteint.
Des difficultés ont-elles été rencontrées ? Si oui, lesquelles ? Quel a été leur impact ?
En quoi l'action menée permet-elle de répondre aux objectifs qui étaient fixés ?
Des opérations de communication ont-elles été mises en œuvre pour promouvoir l'action ? Si oui, lesquelles

Compte-rendu financier intermédiaire du __/__/__ au __/__/__

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 – Achats				70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de			
Prestations de services				73 – Dotations et produits de tarification			
Achats matières et fournitures				74- Subventions d'exploitation			
Autres fournitures				Etat : <i>préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)</i>			
61 - Services extérieurs				- Politique de la ville (ANCT) :			
Locations				-			
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance				-			
Documentation				Département(s) :			
62 - Autres services extérieurs				-			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Intercommunalité(s) et commune(s) :			
Publicité, publication				-			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes				-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens :			
Autres impôts et taxes				-			
64- Charges de personnel				L'agence de services et de paiement (emplois aidés) :			
Rémunération des personnels				Autres établissements publics :			
Charges sociales				Aides privées (fondations) :			
Autres charges de personnel				75 - Autres produits de gestion courante			
65- Autres charges de gestion courante				<i>Dont</i> cotisations, dons manuels, mécénat :			
66- Charges financières				76 - Produits financiers			
67- Charges exceptionnelles				77 – Produits exceptionnels			
68- Dotations aux amortissements provisions et engagements				78 – Reprises sur amortissements et provisions (incluant report ressources			
Charges indirectes affectées à l'action							
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges				Total des produits			
Contributions volontaires en nature							
86- Emplois des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et services, prestations				Prestations en nature			
Prestations							
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			
La subvention de € représente % du total des produits : (<i>Montant attribué/total des produits</i>) x 100							

Le cas échéant, expliquer les écarts par rapport au budget prévisionnel

Date :

Prénom et NOM du signataire :

Cachet de la structure et signature

